

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Plan Mobilité : Convention de financement d'études et travaux pour l'aménagement de voies réservées aux transports en commun sur les autoroutes A7, A51 et A516

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions de financement d'études et travaux pour l'aménagement de voies réservées aux transports en commun sur les autoroutes A7, A51 et A516, dont les projets sont joints au rapport,
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe 2 du rapport.

La dépense correspondante, soit 750 000 €, sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée